



Obligations d'une agence immobilière

Par **Richard Claude**, le **08/03/2018** à **16:04**

Bonjour,

Je voudrais connaître les obligations d'une agence immobilière qui demande à un locataire de ne pas "importuner" le propriétaire (connu depuis longtemps par le-dit locataire).

Cette agence doit-elle: 1) prévenir le locataire du changement de propriétaire du bien loué?

2) Avertir le locataire de la visite d'un tiers qu'elle a missionné pour un contrôle de conformité de ce bien. Je précise que mon épouse et moi, sommes des seniors et que ceux-ci sont parfois abusés par des démarcheurs c'est pourquoi nous n'ouvrons pas notre porte sans raison.

Merci d'avance pour votre réponse.

Recevez mes salutations distinguées.

Mr C.Richard